



Rennes, le 4/06/2008

POLE ACTION SOCIALE
DIRECTION PERSONNES AGEES -
PERSONNES HANDICAPEES

SERVICE : AIDES ET LEGISLATION
SOCIALES

AFFAIRE SUIVIE PAR :
CATHERINE PIRAULT
TEL 02.99.02.37.54

FAX : 02.99.02.39.18.

e-mail : catherine.pirault@cg35.fr

Madame,

Depuis le 1^{er} avril 2008, le Président du Conseil du Général a arrêté un tarif pour le l'activité du service prestataire « ADMR ».

Celui-ci étant à 20.46 € est supérieur au tarif appliqué pour le versement de la prestation de compensation du handicap qui vous est attribuée.